



Washington Wall Street Watch

N°2026- 14 - Le 09 Avril 2026

Une publication de l'Antenne de New-York du SER de Washington

SOMMAIRE

Conjoncture

- L'inflation au sens de l'indice PCE reste dynamique en février
- L'emploi américain connaît un rebond au mois de mars

Politiques macroéconomiques

- La demande de budget fédéral 2027 du Président américain prévoit une hausse historique des dépenses de défense et une forte contraction des dépenses civiles
- Des risques plus symétriques et une incertitude géopolitique accrue renforcent l'attentisme de la Fed

Services financiers

- Les régulateurs proposent une refonte du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux
- La FDIC publie son premier projet de règlement d'application du GENIUS Act

Situation des marchés

Brèves

CONJONCTURE

L'inflation au sens de l'indice PCE reste dynamique en février

Selon les [estimations](#) du *Bureau of Economic Analysis* (BEA) publiées le 9 avril 2026, l'indice des prix des dépenses de consommation personnelles (*Personal Consumption Expenditures* – PCE) et sa composante sous-jacente ont augmenté de +0,4 % en février (après respectivement +0,3 % et +0,4 % en janvier)

Sur 12 mois glissants, l'inflation est stable à +2,8 % en février, estimation similaire aux attentes des marchés (consensus à +2,8 %) et sa composante sous-jacente atteint +3,0 % (après +3,1%), correspondant aussi aux attentes des marchés.

Le conflit en Iran ayant débuté le 28 février 2026, cette hausse ne prend pas en compte l'impact de la guerre sur les prix.

En février, les prix des biens et services liés à l'énergie ont augmenté de +0,8 %

(après -1,7 % en janvier). Les prix de l'alimentation ont connu une hausse de +0,3 % (après +0,2 %). Sur 12 mois glissants, les prix de l'énergie ont légèrement diminué de -0,1 % (après -0,8 %) et ceux de l'alimentation ont progressé de +2,3 % (après +2,0 %).

Sur le mois de février, les prix des biens ont significativement augmenté à hauteur de +0,7 % (après +0,0 % en janvier) et les prix des services ont augmenté de +0,2 % (après +0,4 %). En glissement annuel, les prix des biens ont enregistré une progression de +2,8 % (après +2,2 %). L'inflation des services s'établit quant à elle à +3,3 % (après +3,5 %).

L'emploi américain connaît un rebond au mois de mars

Le [Jobs report](#) pour le mois de mars 2026 du *Bureau of Labor Statistics* publié le 3 avril montre un rebond des créations d'emplois (+178 000), en ligne avec les prévisions. Les données des mois précédents ont été

révisées, avec +160 000 emplois en janvier (contre +126 000 initialement) et -133 000 en février (contre -92 000), soit un total de +205 000 créations nettes sur le premier trimestre. Les créations d'emplois de mars sont principalement concentrées dans la santé (+76 000), la construction (+26 000) et le transport-logistique (+21 000), tandis que l'emploi fédéral recule de -18 000 postes. Sur l'ensemble du T1 2026, la dynamique confirme la normalisation du marché du travail après plusieurs années de forte tension.

Le taux de chômage reste stable à 4,3 %. La hausse du chômage de longue durée (+322 000 personnes sur un an) et le léger recul du taux de participation à 61,9 % (-0,1%) peuvent signaler certaines fragilités sous-jacentes. La progression du salaire horaire moyen ralentit à +0,2 % sur le mois et +3,5 % sur un an, tout en demeurant légèrement supérieure à l'inflation (+2,4%), ce qui soutient encore le pouvoir d'achat.

POLITIQUES MACROECONOMIQUES

La demande de budget fédéral 2027 du Président américain prévoit une hausse historique des dépenses de défense et une forte contraction des dépenses civiles

Le 3 avril 2026, le président Trump a présenté au Congrès sa [demande de budget fédéral](#) pour les dépenses discrétionnaires de l'exercice 2027. Celle-ci prévoit 1 500 Md\$ de dépenses de défense (contre environ 1 000 Md\$ en 2026), et 660 Md\$ de dépenses discrétionnaires hors défense (-10 %).

En dehors du budget de la défense, les hausses concernent principalement le département des anciens combattants (+9 %) et de la justice (+13 %), tandis que des baisses marquées touchent notamment les départements de la santé (-12,5 %), des

affaires étrangères (-30 %) et de l'environnement (-52 %).

Les projections budgétaires de la Maison-Blanche anticipent un besoin de financement de l'ordre de 1 800 Md\$ pour l'exercice 2027. Ces prévisions s'appuient sur un scénario macroéconomique favorable, tablant sur une croissance soutenue (+3,1 % en 2027, puis +2,9 % à moyen terme), un taux de chômage stabilisé à 3,7 % et une inflation contenue (+2,3 % en 2027, convergeant vers +2,2 % à l'horizon 2036). Parallèlement, l'exécutif table sur une dynamique fiscale robuste avec des recettes estimées à 7 800 Md\$ sur la prochaine décennie.

Des risques plus symétriques et une incertitude géopolitique accrue renforcent l'attentisme de la Fed

La Fed a publié le procès-verbal ([minutes](#)) de la réunion du *Federal Open Market Committee* (FOMC) des 17 et 18 mars 2026. Les échanges confirment une lecture plus nuancée des risques, dans un contexte d'incertitude accrue liée au conflit au Moyen-Orient, dont les effets macroéconomiques sont jugés à ce stade trop incertains pour être pleinement intégrés à l'analyse.

Sur l'inflation, plusieurs participants ont souligné l'absence de progrès récents et la persistance de tensions sur les biens, en partie liées aux droits de douanes. Si leur contribution est attendue en recul, son calendrier reste incertain. La hausse des prix de l'énergie a par ailleurs contribué à une remontée des anticipations d'inflation à court terme, renforçant le risque d'une inflation plus persistante qu'anticipé. Le marché du travail apparaît globalement stable, la faiblesse des créations d'emplois étant jugée cohérente avec le ralentissement de la population active. La dégradation observée en février est en partie attribuée à des facteurs temporaires. Plusieurs participants ont néanmoins relevé des signes de fragilité, notamment la concentration des créations d'emplois et la

prudence des entreprises en matière d'embauche dans un contexte d'incertitude, en lien notamment avec les anticipations liées au déploiement de l'IA.

Dans ce contexte, les participants ont quasi unanimement soutenu le maintien des taux dans la fourchette de [3,50 %-3,75 %], avec une seule dissidence en faveur d'une baisse. Les *minutes* mettent toutefois en lumière un débat plus ouvert sur la trajectoire future : si certains envisagent un assouplissement en cas de reprise de la désinflation, d'autres évoquent la possibilité d'un resserrement si l'inflation restait élevée. Plusieurs membres ont ainsi plaidé pour une communication plus symétrique sur les taux.

Enfin, les participants ont souligné que les tensions au Moyen-Orient constituent une source d'incertitude majeure, avec des risques à la fois haussiers pour l'inflation via les prix de l'énergie et baissiers pour l'activité et l'emploi. La plupart des membres ont toutefois estimé qu'il était encore trop tôt pour évaluer précisément l'ampleur et la persistance de ces effets, justifiant une approche attentiste et dépendante des données.

SERVICES FINANCIERS

Les régulateurs proposent une refonte du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux

Le 7 avril 2026, le Trésor américain a [publié](#) un projet de règlement visant à réformer le cadre de supervision et d'application des règles de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (AML/CFT) imposées aux établissements financiers. Le texte, soumis à une période de commentaires publics de 60 jours, a été accompagné de propositions similaires des différents régulateurs financiers (l'OCC, la FDIC et la NCUA) qui ont publié des projets de règlement aligné sur celui du Trésor,

applicable aux établissements relevant de leur supervision respective.

Le cœur de la réforme réside dans l'instauration d'un mécanisme de notification et de consultation préalable impliquant le Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), bureau du Trésor chargé de la lutte contre les activités financières illicites. Avant d'engager toute action prudentielle ou coercitive à l'encontre d'un établissement pour manquement aux règles AML/CFT, les régulateurs bancaires fédéraux seraient tenus d'en informer le directeur de FinCEN au moins 30 jours à l'avance, lui donnant ainsi la possibilité de peser sur la décision de poursuite. Cette

disposition consacre FinCEN comme instance de coordination centrale de l'application des règles AML/CFT. Par ailleurs, le projet précise que les régulateurs ne pourront engager des actions coercitives que pour les manquements les plus graves.

Sur le plan des obligations imposées aux établissements, le projet introduit une distinction entre la conception du programme AML/CFT (*establishment*) et son exécution opérationnelle (*maintenance*), afin de prévenir toute confusion entre les critiques portant sur l'architecture du dispositif et celles relatives à sa mise en œuvre quotidienne. Tout établissement serait tenu de mettre en place un programme AML/CFT articulé autour de quatre piliers : (i) des politiques, procédures et contrôles internes intégrant une évaluation des risques et, le cas échéant, une surveillance continue de la clientèle ; (ii) un dispositif de test indépendant du programme ; (iii) la désignation d'un responsable de la conformité établi aux États-Unis ; et (iv) des formations régulières du personnel.

La FDIC publie son premier projet de règlement d'application du GENIUS Act

Le 8 avril 2026, la FDIC a [publié](#) un projet de règlement qui représente son premier cadre réglementaire complet de mise en œuvre du GENIUS Act. Le texte définit les conditions dans lesquelles les émetteurs de stablecoins de paiement qui sont des filiales de banques supervisées par la FDIC (*FDIC issuers*) peuvent émettre, rembourser, gérer les réserves et exercer des activités limitées de conservation de stablecoins. Le président de la FDIC Travis Hill a indiqué que ce projet s'aligne avec le

projet de règlement publié par l'OCC en mars 2026.

Sur le plan prudentiel, le texte impose aux émetteurs de détenir des actifs approuvés par la FDIC en couverture intégrale des stablecoins émis, avec une obligation de déclaration et d'audit mensuel des réserves. Les réserves peuvent être détenues en interne ou auprès de tiers agréés, sous réserve qu'aucun dépositaire unique ne concentre pas plus de 40 % du total de ces réserves. En cas de sous-couverture des réserves, l'émetteur est tenu d'en informer la FDIC et de prendre des mesures correctives. Les émetteurs doivent par ailleurs publier leurs politiques de remboursement et exécuter les demandes de rachat dans un délai général de deux jours ouvrés, sauf exceptions. Le projet de règlement précise par ailleurs enfin que les dépôts tokenisés seront traités de la même manière que les dépôts ordinaires au regard de la garantie des dépôts.

Le projet de règlement réaffirme enfin plusieurs interdictions clés, alignées pour la plupart avec celle de l'OCC. Les émetteurs ne peuvent ni se prévaloir de la garantie de la FDIC pour leurs stablecoins, ni verser d'intérêts ou de rendement aux détenteurs — y compris via des montages impliquant des affiliés ou des tiers — ni proposer des prêts pour faciliter des achats de stablecoins. S'agissant de l'assurance-dépôts, le projet confirme que les réserves de stablecoins sont assurées uniquement en tant que dépôts de l'émetteur personne morale, et ne bénéficient pas d'une couverture par extension (*pass-through basis*) au profit des détenteurs de stablecoins — position cohérente avec les dispositions du GENIUS Act qui excluent explicitement les stablecoins de paiement de la garantie fédérale des dépôts.

SITUATION DES MARCHES

Au cours de la semaine écoulée (de vendredi à jeudi), l'indice S&P 500 a augmenté de +3,45 % à 6 824 points, et le Nasdaq Composite de +3,80 % à 22 822 points. La semaine a été au global positive, avec la série de séances haussières la plus longue depuis octobre 2025, portée par la désescalade des tensions au Moyen-Orient. L'annonce d'un cessez-le feu en début de semaine a ranimé la prise de risque sur les marchés. Certains secteurs ont retrouvé la faveur des investisseurs, notamment les compagnies aériennes et les grandes capitalisations technologiques, tandis que la flambée des valeurs

énergétiques s'est progressivement essoufflée.

Les rendements des obligations souveraines américaines (*Treasuries*) sont en légère baisse sur la semaine, avec une baisse de -2 points de base (pb), à 3,79 %, pour les bons à 2 ans, et une réduction identique de -2 pb pour les bons à 10 ans à 4,29 %. Le nouvelle positive du cessez-le feu a été contrebalancée par une adjudication d'obligations du Trésor à 10 ans qui a attiré une demande satisfaisante, mais sans signal d'appétit particulièrement fort des investisseurs.

BREVES

- Selon la troisième estimation du *Bureau of Economic Analysis* (BEA), [publiée](#) le 9 avril, la croissance du PIB en volume s'établit à +0,1 % au dernier trimestre 2025 (révisé de -0,1 pt, après +1,1 % au T3 2025), ce qui est inférieur aux attentes des marchés (consensus à +0,2 %). La croissance annuelle est restée stable dans cette nouvelle estimation à +2,1 % en 2025.
- Le 9 avril 2026, le Conseil des conseillers économiques (*Council of Economic Advisers*) de la Maison Blanche a [publié](#) un rapport concluant que l'interdiction du versement de rendement sur les stablecoins n'aurait qu'un effet marginal sur les dépôts des banques communautaires disponibles pour financer les prêts. En conséquence la hausse des volumes de prêts induite par une telle interdiction serait limitée à seulement 0,02 %, soit 2,1 Md USD, par ailleurs essentiellement dans les grandes banques.
- Le 6 avril 2026, le Trésor américain a désigné Bank of New York Mellon (BNY) comme agent financier chargé de gérer les premiers comptes d'épargne pour enfants créés dans le cadre de la législation fiscale de 2025, communément appelés « Trump accounts ». BNY s'associera à Robinhood pour le développement d'une application dédiée et la gestion du service client
- Le 7 avril 2026, l'OCC et la FDIC ont [finalisé](#) une règle supprimant le risque réputationnel (*reputation risk*) de leurs cadres de supervision et d'examen prudentiel. La règle produit trois effets principaux : (i) elle élimine le risque réputationnel en tant que catégorie prudentielle autonome ; (ii) elle interdit aux deux agences de critiquer ou de prendre toute mesure défavorable à l'encontre d'un établissement sur ce fondement ; (iii) elle interdit enfin toute pression exercée sur les banques pour les inciter à clore des comptes ou refuser des services en raison des convictions politiques, religieuses ou idéologiques de leurs clients, ou de l'exercice d'activités légales que les agents de l'agence désapprouveraient.